Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) : Dénomination : base securite civile de grenoble

Tel : 06 09 86 04 89 Fax :

Bénéficiaire : base helicop securite civile

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
instruction	01/10/18 AU 04/10/18	GRENOBLE	GRENOBLE	néant	3 a chaque rotation	4 ROTATIONS DE JOUR
survols les plus hauts possibles (La Meije / Les Ecrins / Refuge Pilatte)						

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :

Nom du pilote : GIRAUD B

A le,

Réponse du Directeur :

*** Autorisation accordée - N° 535/2018**

*** Autorisation refusée - N°**

Conditions particulières :

*** Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé**

*** Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délais le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation**

A GAP , le : 28/09/2018

Le Directeur,

Observations :

Survoler au dessus de 2 800 m carte zones sensibles en PJ.

Le Directeur adjoint,

Thierry DURAND

A Gap , le : 28/09/2018

Copie pour information secteur de : VALLOUISE et OISANS